

Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 juillet 2016

CM-16G06

Étaient Présents : Mme BARD Isabelle ; Mme BLUM Marie-Hélène ; M. de FONTENAY Dominique ; M. DEGORCE Guy ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle.

Étaient excusés : Mme BORDES Fabienne (pouvoir à Mme GUILLOT) ; M. GALABRUN David ; RAVOUX Daniel (pouvoir à Mme DELARBRE).

Secrétaire de séance : Mme BLUM Marie-Hélène.

1 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)

M. le Maire informe l'assemblée qu'aucune décision n'a été prise par délégations consenties par le conseil municipal.

2 - Approbation du compte-rendu du Conseil précédent

Le compte rendu de la séance du 01.06.2016 est approuvé à l'unanimité.

3 - Vacance d'un poste d'adjoint

Considérant le décès de M. CHADEBEC René, 3ème adjoint au Maire ;

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil Municipal. Ainsi, en vertu de l'article L. 2122-2 du CGCT, l'assemblée délibérante détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Sur proposition du Bureau municipal de ne pas suppléer la vacance et donc de porter à 3 le nombre d'adjoints, considérant le fonctionnement actuel du bureau municipal,

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de porter à 3 le nombre d'adjoints au maire, l'ordre du tableau sera désormais établi comme suit :

	FONCTION
DEGORCE Guy	Maire
DELARBRE Suzanne	1er adjoint
RAVOUX Daniel	2ème adjoint
BARD Isabelle	3ème adjoint

4 - Renouvellement de la Commission d'Appel d'offres et de la Commission de délégation de service public

Suite à la démission de M. BERLIOZ, conseiller municipal, membre titulaire de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation de service public ;

Considérant l'article 22 III du Code des Marchés Publics ;

VU la séance du conseil municipal en date du 1^{er} juin 2016, proposant de procéder au renouvellement total des membres de deux commissions ;

A l'unanimité, la composition des commissions s'établit comme suit :

↳ Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires

- 1- M. DEGORCE Guy, Président
- 2- M. RAVOUX Daniel
- 3- M. de FONTENAY Dominique
- 4- Mme MILLE Marielle

↳ Commission de Délégation de Service Public :

Membres titulaires

- 1- M. DEGORCE Guy, Président
- 2- M. RAVOUX Daniel
- 3- M. de FONTENAY Dominique
- 4- Mme MILLE Marielle

Membres suppléants

- 5 - M. GALABRUN David
- 6- Mme BLUM Marie-Hélène
- 7- Mme GUILLOT Nathalie
- 8 -Mme BORDES Fabienne

Membres suppléants

- 5 - M. GALABRUN David
- 6- Mme BLUM Marie-Hélène
- 7- Mme GUILLOT Nathalie
- 8 -Mme BORDES Fabienne

5 - Modification de la composition de la commission des festivités

Lors de la séance du 1^{er} juin 2016, afin de permettre un meilleur fonctionnement et bénéficier d'aide supplémentaire lors de l'organisation des manifestations, le conseil municipal a décidé de porter à 6 membres élus et 3 membres extérieurs (soit 50%) la composition de la commission des festivités, détaillée comme suit : Mmes BARD Isabelle ; BORDES Fabienne ; Mme GUILLOT Nathalie ; DELARBRE Suzanne et MM. RAVOUX Daniel (Président) ; M. GALABRUN David ; DELARBRE Christian et ROBERT Georges comme membres extérieurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter la candidature de M. CHATAIGNIER Sébastien comme membre extérieur de la commission des festivités.

6 - Fonds national de Péréquation des ressources InterCommunes – FPIC – Répartition entre la communauté de communes de « Billom Saint-Dier/Vallée du Jauron » et ses communes membres

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du conseil communautaire réuni en date du 27.06.2016, validant à la majorité la répartition dérogatoire du FPIC pour l'exercice 2016 (dans la limite de 30 % du droit commun avec les mêmes critères qu'en 2015 : population / revenu par habitant (50 %) / potentiel fiscal par habitant (50 %)). Le montant attribué à la commune de BOUZEL s'élève à 10 096,00 € (au lieu de 9 722,00 €, si répartition libre).

7 - Rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes de BILLOM SAINT-DIER VALLEE DU JAURON

Le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Billom Saint-Dier Vallée du Jauron sur support papier est à disposition de tout public en mairie, le support « powerpoint » a été transmis à chaque conseiller municipal par courriel. Ce document est également consultable et téléchargeable sur le site Internet de la communauté : www.stdb-auvergne.com.

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, ce document doit faire l'objet d'une présentation et d'un débat au sein du Conseil Municipal. Mme DELARBRE Suzanne, Maire adjoint et déléguée communautaire, commente le rapport qui reprend chaque compétence de la communauté et demande si les élus ont des questions et/ou observations. Sans remarque particulière, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activités.

8 - Convention de location du Foyer Rural à la SASU GOURCY

Mme Elsa GOURCY, animatrice sportive, souhaite organiser des cours de Pilates, Gym Fitness, et Multisports pour enfants de 6 à 11 ans à BOUZEL, sur la période comprise entre le 1^{er} septembre 2016 et le 30 juin 2017. A cette fin, la salle du Foyer Rural pourrait lui être louée tous les mercredis de 17h00 à 21h00. Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), décide de fixer le montant de la location à 80,00 € mensuel, la gratuité est accordée pour la période d'inscription du mois de septembre ; de valider le projet de convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

POUR AFFICHAGE, le 11 juillet 2016
Le Maire, Guy DEGORCE

